



Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 22 mai 2017

Le lundi 22 mai 2017, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 16 mai 2017.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIÈRE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GEE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUEL
Mme Catherine CHEVALIER
M. Pascal CHERKI à partir de la délibération 2017 DFA 44
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Mme Olivia POLSKI
Mme Danièle POURTAUD
M. Hermano SANCHES RUIVO

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Sylvie LEKIN
M. Hervé BÉGUÉ
Mme Agnès BERTRAND
M. Stéphane FERTIER
M. Cédric GRUNENWALD
Mme Carine PETIT
Mme Mélody TONOLLI

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Bertrand LESAIN jusqu'à la délibération 2017 DPA 36
Mme Marie-Laure DAUCHEZ jusqu'à la délibération 2017 DASCO 27
M. Etienne MERCIER jusqu'à la délibération 2017 DASCO 27

Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.

Mme PETIT

Mesdames et Messieurs, je vous propose de commencer la séance du Conseil d'arrondissement. Des photos seront prises au cours de la séance pour alimenter la nouvelle version du site internet de la mairie qui sera prochainement en ligne. Par ailleurs, nous allons faire passer parmi les élus un document pour qu'ils nous confirment leurs disponibilités pour tenir le bureau de vote les 11 et 18 juin prochains. Je vous rappelle que cela fait partie des obligations que nous avons en tant qu'élus.

Je vous présente Luc MAROIS qui prendra ses fonctions début juin auprès de Sami KOUIDRI en tant que directeur général adjoint des services, en charge des finances notamment.

J'annonce les pouvoirs suivants : Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à Stéphane FERTIER, Catherine CHEVALIER à Hervé BÉGUÉ, Célia BLAUDEL à Sylvie LEKIN, Hermano SANCHES-RUIVO à Mélody TONOLLI, Olivia POLSKI à Cédric GRUNENWALD, Danièle POURTAUD à moi-même.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

- Projet de délibération 14 2017 13

Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 25 avril 2017

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Avez-vous des remarques ?

DÉLIBÉRATION N° 76

14 2017 13 Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 25 avril 2017

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Le compte rendu en date du mardi 25 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2017 16

Adoption du budget supplémentaire 2017 de l'état spécial du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je vous présente rapidement l'adoption du budget supplémentaire 2017 de l'état spécial du 14^e arrondissement. C'est un budget supplémentaire très technique puisque nous n'avons pas fait de demande particulière pour cet exercice. Nous terminerons l'année avec un emploi sobre, strict et nécessaire des enveloppes disponibles pour la gestion des opérations et des équipements inscrits à l'inventaire des équipements de proximité de notre arrondissement. Nous avons simplement demandé

à la Direction des finances de la Ville un certain nombre de redéploiements techniques et de transferts de crédits, afin d'être au plus près des besoins des services opérationnels, en particulier des opérations concernant la Direction des espaces verts.

Notre budget s'élève donc, après adoption de ce budget supplémentaire, à 1 134 625 euros. Le budget total est fixé à 9 154 682 euros. Le budget supplémentaire a été travaillé avec les vingt arrondissements. La même démarche a été utilisée dans toutes les mairies, notamment en tenant compte des contraintes budgétaires, mais aussi en nous félicitant d'une bonne préparation du budget primitif et d'un travail important de la part de l'ensemble des directions de la Ville pour éviter les débordements.

Avez-vous des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 77

14 2017 16 Adoption du budget supplémentaire 2017 de l'état spécial du 14^e arrondissement

Mme Carine PETIT rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, le budget supplémentaire de l'état spécial 2017 du 14^e arrondissement est adopté, par nature et par fonction, tel qu'il figure dans les tableaux annexés.

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2017 14

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 5 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

- Projet de délibération 14 2017 15

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription de 3 associations de la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Trois associations sont dissoutes :

- Je en Jeu ;
- Les redoutables ;
- La compagnie Samson.

Nous avons 5 arrivées :

- VB 14, association sportive de volley ;
- Élan interculturel : culture multi générationnelle ;
- Compagnie Toire ;
- Citizencorps, qui facilite l'apprentissage des jeunes et la réinsertion sociale ;
- Cheetah for ever, pour la protection des guépards, dont le siège est dans notre arrondissement et qui pourra peut-être sensibiliser les enfants des écoles.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 78

14 2017 14 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 5 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame la Maire du 14^e arrondissement à faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 dont 6 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N° 79

14 2017 15 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription de 3 associations de la Maison des Associations.

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DÉLIBÈRE

Article Unique : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame la Maire du 14^e arrondissement à faire procéder à la désinscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 dont 6 pouvoirs

Communication d'Élisabeth GUY-DUBOIS sur le bilan 2016 de la commission d'attribution de places en crèche dans le 14^e arrondissement

Mme GUY-DUBOIS

Mes chers collègues, je rappelle que les dispositions relatives à l'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance sont encadrées par les délibérations du Conseil d'arrondissement du 12 octobre 2009 et du 12 mai 2014. Cette dernière intègre les éléments de règlement des établissements d'accueil de la petite enfance approuvés par le Conseil de Paris lors de la séance du 12 et 13 novembre.

La commission d'attribution est présidée par la maire ou par sa représentante. Elle est composée de six conseillers d'arrondissement de la majorité et de l'opposition, de tous les responsables des

établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et associatifs de l'arrondissement, ainsi que des coordinatrices de la petite enfance, du médecin de PMI, du service social du secteur, des puéricultrices de secteur et des personnels d'encadrement des assistantes maternelles. Cette commission se réunit quatre fois par an dans notre arrondissement, et à titre exceptionnel, en cas d'urgence, d'ouverture d'un nouvel établissement, ou de réouverture après travaux (ce fut le cas l'an dernier lors de l'ouverture de la crèche de l'Îlot des Mariniers).

Les décisions sont prises de manière collégiale, sur la base des critères énoncés, sans qu'il n'y ait de hiérarchie au sein de ces critères. Ceux-ci sont appréciés en cohérence avec les demandes traitées.

Ils sont les suivants :

- Situation familiale : nombre d'enfants, présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure au moment de l'adaptation, présence ou non des deux parents dans le foyer, gémellité ou naissances multiples, adoption ;
- Activité des parents et ressources du foyer ;
- Conditions liées à la santé : handicap et situations qui relèvent de la prévention et de la protection de l'enfance.

Un équilibre se fait et la sociologie des enfants admis en crèche est représentative de la population de notre arrondissement.

Voici les chiffres de décembre 2016. Notre arrondissement compte 4 036 enfants de moins de trois ans. Nous proposons 2 002 places d'accueil, qui sont ainsi réparties :

- 1 226 places en structure d'accueil municipal ;
- 580 places en structure d'accueil associatif ;
- 100 places en jardin d'enfants ;
- 96 nouvelles places dans la crèche collective Jourdan qui ouvrira à l'automne 2017.

Plusieurs commissions se sont tenues l'année dernière :

- En janvier 2016, nous avons admis 54 enfants ;
- En avril 2016, 250 enfants ;
- En mai 2016, 67 enfants (pour la nouvelle crèche de l'Îlot des Mariniers) ;
- En juin 2016, 163 enfants ;
- En septembre 2016, 124 enfants ;
- En octobre 2016, 55 enfants.

Au total, 713 nouvelles places ont été attribuées en 2016 : 299 places de petits, 300 de moyens et 114 de grands.

Tous les bilans de la commission sont affichés dans le hall de la mairie et sont accessibles par internet. J'en profite pour dire que nous avons ressorti le guide d'accueil de la petite enfance et que nous tiendrons notre vide-grenier avec l'association Yachad le dernier dimanche de juin devant la mairie.

Mme PETIT

Merci beaucoup Elisabeth. J'en profite pour remercier l'ensemble des directrices et des équipes des crèches du 14^e arrondissement, ainsi que le service de la mairie qui assure l'accueil et la gestion des demandes d'inscriptions.

Souhaitez-vous prendre la parole ?

Mme CARRÈRE-GEE

Je voudrais savoir quel est le rapport entre le nombre de demandes et de places en crèche.

Mme GUY-DUBOIS

Je ne suis pas en mesure de vous donner ce soir le chiffre exact. Nous avons un logiciel qui extrait ces données et je pourrai vous fournir prochainement des données plus fines, notamment par quartier. Dans certains quartiers, peu de demandes restent sans réponse, dans d'autres, ce n'est pas le cas.

Mme PETIT

Y a-t-il d'autres interventions ?

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

- Projet de délibération 2017 DASCO 27

Subvention (6 000 euros) et convention avec l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) pour l'organisation d'ateliers d'éveil au droit et à la citoyenneté à l'école élémentaire 5 rue Prisse d'Avennes (14^e)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Je suis particulièrement heureuse de présenter cette délibération sur une subvention et une convention avec APASO. En effet, l'équipe scolaire et périscolaire de l'école Prisse d'Avennes nous a alertés il y a plusieurs mois sur les augmentations d'incivilités des enfants vis-à-vis des adultes. Les élus, les équipes éducatives et périscolaires et les services sociaux ont donc travaillé à faire un diagnostic des difficultés rencontrées dans cette école, afin de pouvoir agir. Plusieurs leviers ont été activés, par l'éducation, en faisant le choix de classes à double niveau, et à travers plusieurs associations.

L'association APASO propose un projet d'éveil au droit et à la citoyenneté consistant à organiser des interventions au sein de l'établissement par le biais d'ateliers sur l'ensemble de l'école Prisse d'Avennes. Nous ne pouvons pas encore faire de bilan, cette action ayant commencé il y a quelques mois, mais je reviendrai vers vous. Cette association fait appel à deux personnes qualifiées pour la mise en place de ce projet : un juriste et une psychologue clinicienne, sophrologue. Ce projet a été construit en concertation avec les équipes enseignantes et périscolaires.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur cette subvention d'un montant de 6 000 euros et sur la convention avec l'association APASO.

Mme PETIT

Merci beaucoup Agnès. Nous avons souhaité accompagner l'équipe pédagogique et l'ensemble des élèves, pour leur redonner confiance, améliorer le travail des enfants, et avoir un lien constructif au cas par cas avec les parents et les services sociaux. C'est une première dans l'arrondissement et nous sommes très contents que cette démarche puisse aboutir.

Y a-t-il des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 80

2017 DASCO 27 Subvention (6 000 euros) et convention avec l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) pour l'organisation d'ateliers d'éveil au droit et à la citoyenneté à l'école élémentaire 5 rue Prisse d'Avennes (14^e)

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DASCO 43-G**
Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (8 980 euros), subventions d'équipement (311 368 euros) et subventions pour travaux (181 493 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Il s'agit d'une délibération classique, qui concerne des dotations complémentaires pour les collèges parisiens.

Les dotations complémentaires de fonctionnement s'élèvent à 8 980 euros ; les collèges du 14^e ne sont pas concernés.

Deux collèges du 14^e sont concernés par les subventions d'investissement : Giacometti, pour des achats de kits robotiques, Alphonse Daudet, pour l'achat de vidéoprojecteurs.

Les subventions pour travaux d'entretien concernent dans le 14^e arrondissement le collège Daudet pour la mise en conformité du système de protection incendie, et le collège Saint Exupéry, pour la réfection de peinture des salles des cours et des couloirs de circulation. Ces travaux de peinture seront exécutés par les salariés de la régie de quartier du 14^e arrondissement.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

Mme CARRÈRE-GEE

Je ne comprends pas très bien. Il est dit : « *Les quatre collèges ouvrant une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) à la rentrée 2017 recevront chacun une somme forfaitaire de 930 euros, qui leur permettra d'assurer l'ouverture du dispositif dans de bonnes conditions.* » Cela me paraît très faible. À quoi correspondent ces 930 euros forfaitaires ? Un autre paragraphe dit : « *Par ailleurs, les collèges ouvrant une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) à la rentrée 2017 recevront, en complément de la dotation de fonctionnement, une subvention d'équipement forfaitaire de 2 400 euros* ».

Mme BERTRAND

Je ne l'ai pas la première délibération. Nous vous donnerons la réponse pour l'ensemble des dotations.

Mme CARRÈRE-GEE

Le libellé de l'exposé des motifs ne laisse pas entendre que c'est complémentaire à un financement déjà assuré.

Mme BERTRAND

C'est pour cela que nous allons vérifier.

Mme PETIT

Il n'y a pas de vote car il s'agit d'une délibération du Conseil Général.

- **Projet de délibération 2017 DFPE 166**
Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19^e arrondissement - Subventions (159 050 euros) à neuf

associations dont six avec convention(s) pour leurs actions dans les 9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit de voter une subvention pour plusieurs associations dont le but est de soutenir la fonction parentale : groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19^e arrondissement. Au-delà des accueils pour la petite enfance, il est extrêmement important de soutenir les jeunes parents.

Ces associations ne sont pas dans le 14^e mais certaines œuvrent dans le 14^e :

- L'association « Mosaïques 9 » : 1.150 € ;
- L'association « Le Picoulet - Mission Populaire Xle » : 3.000 € ;
- L'association « École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France » : 100.000 € ;
- L'association « Archipélia » : 3.000 € ;
- L'association « Tout autre chose » : 13.500 € ;
- L'association « 13 pour Tous » : 15.500 € ;
- L'association « Centre Épinettes Famille Insertion Accueil » (CEFIA) : 10.500 € ;
- L'association « Espace 19 » : 10.000 € ;
- L'association « Danube Social et Culturel » : 2.400 €.

Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

Mme CARRÈRE-GEE

Je parle sans référence à l'exposé des motifs car il ne figure pas dans le dossier que j'ai téléchargé sur le site. Je ne comprends pas pourquoi nous sommes appelés à nous prononcer sur le forum parentalité qui n'a pas lieu chez nous.

Mme GUY-DUBOIS

Nous subventionnons toutes ces associations pour un soutien à la parentalité ; le forum du 19^e en fait partie, parce que l'association « École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France » intervient dans le 14^e arrondissement.

Mme CARRÈRE-GEE

Quel est le lien entre le forum et le 14^e ?

Mme GUY-DUBOIS

Cette subvention est en faveur de toutes les associations qui œuvrent à la parentalité.

Mme CARRÈRE-GEE

C'est une subvention pour des associations et pour une manifestation extérieure au 14^e.

Mme GUY-DUBOIS

Elle est organisée par une association qui figure dans la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 81

2017 DFPE 166 Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19^e arrondissement - Subventions (159 050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions dans les 9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements

Mme GUY-DUBOIS rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DAE 218

Arc de l'Innovation- Cité Internationale Universitaire de Paris (14^e) - Convention de mise à disposition de la CiuP d'un terrain dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Comme vous le savez peut-être, la Cité internationale universitaire de Paris continue sa transformation, et à la suite de l'instauration du schéma directeur, un certain nombre de changements continuent d'arriver.

Ces aménagements prévoient à terme la réalisation de dix nouvelles résidences destinées à accueillir près de 1 800 nouveaux logements pour étudiants et chercheurs ainsi que l'agrandissement et la requalification du parc de la Cité universitaire.

Suite à l'avis favorable émis lors de la dernière enquête publique en 2015 à la mairie du 14^e arrondissement, l'emprise de voirie située côté pair de l'avenue André Rivoire entre le boulevard périphérique et l'avenue David Weill, d'une superficie de 2 870 m², a été déclassée du domaine public routier pour être incorporée dans le domaine public général avec affectation à un usage d'espace vert.

Je vous demande, chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 82

2017 DAE 218 Arc de l'Innovation- Cité Internationale Universitaire de Paris (14^e) - Convention de mise à disposition de la CiuP d'un terrain dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager

Mme Marianne AUFFRET, rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 6 pouvoirs
Pour : 29 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DFA 44
Modification de la garantie de la Ville à la SPLA Paris Batignolles Aménagement dans le cadre de l'opération d'aménagement Saint-Vincent-de-Paul à Paris

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Il s'agit d'une modification des conditions de prêts souscrits par la société d'aménagement, qui va lui permettre de ne payer que les intérêts dans un premier temps. Il s'agit d'une petite modification qui permet un meilleur taux.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

Mme CARRÈRE-GEE

Je voudrais savoir pourquoi cela n'a pas été fait dès l'origine.

Mme AUFFRET

Cela n'a pas été prévu parce que les conditions n'étaient pas les mêmes. Cinq banques ont répondu au moment de la renégociation du prêt, ce qui était totalement inattendu. C'est tellement avantageux qu'une récupération de plus d'1 million va pouvoir être injectée dans la création du site.

Mme PETIT

C'est positif.

Mme AUFFRET

C'est une façon de gagner de l'argent public en jouant sur la concurrence des banques.

M. AZIÈRE

Je ne vais pas rouvrir les débats que nous avons eus sur le projet d'aménagement de Saint-Vincent-de-Paul, mais à partir du moment où nous avons contesté l'objectif et la destination de ce projet, nous nous nous abstiendrons.

Mme CARRÈRE-GEE

J'ai la même explication de vote. Je ne comprends toujours pas comment la Ville de Paris accorde sa garantie à des emprunts avant que les banques n'aient accordé le crédit.

Mme AUFFRET

Cela marche comme quand vous achetez une voiture. L'opération est suffisamment intéressante pour les banques pour que le fait même du jeu de la concurrence fasse baisser le taux d'intérêt.

Mme CARRÈRE-GEE

Ce n'est pas ma question.

Mme PETIT

Ce n'est pas un sujet nouveau. Cela fait plusieurs fois que nous en discutons. Je vous propose d'approuver cette délibération qui va plutôt dans le bon sens.

DÉLIBÉRATION N° 83

2017 DFA 44 Modification de la garantie de la Ville à la SPLA Paris Batignolles Aménagement dans le cadre de l'opération d'aménagement Saint-Vincent-de-Paul à Paris

Mme Marianne AUFFRET, rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 dont 6 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 6 UDI MODEM-/M-C CARRÈRE GEE/P. VIRY/3 LR) dont 1 pouvoir

- **Projet de délibération 2017 DAE 17**

Subvention (6 000 euros) à l'association A Tout Atout (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

J'entends les acclamations lorsque nous évoquons le festival de céramique dont la renommée est internationale et dont nous avons célébré la 13^e édition. Il s'agit donc de continuer à soutenir ce très beau moment qui nous permet de découvrir toute la création artistique que l'on peut imaginer à travers la céramique.

Je vous propose de voter cette subvention de 6 000 euros pour soutenir l'activité de cette association.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ? Je passe au vote.

DÉLIBÉRATION N° 84

2017 DAE 17 Subvention (6 000 euros) à l'association A Tout Atout (14^e)

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 dont 7 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DAC 13**
Subventions (805 000 euros), avenants à convention et convention avec les lieux de création et de diffusion (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit tout d'abord d'une subvention de 271 000 euros pour le Théâtre 14, en complément d'un premier acompte versé précédemment. Je ne vous représente pas ce cher théâtre qui en plus d'une magnifique programmation, participe à deux événements avec la mairie du 14^e : le Printemps de la Création théâtrale et l'Université Populaire du Théâtre.

Par ailleurs, il est proposé une subvention de 115 000 euros au Théâtre de la Cité Internationale, en complément de ce qui a déjà été versé. Une nouvelle direction a été nommée et une nouvelle structure « Association Cité-Théâtre » a vu le jour afin d'assurer la gestion des projets et porter juridiquement l'activité du théâtre. La spécificité de ce théâtre est d'accompagner toutes les compagnies émergentes. Par ailleurs, je vous propose d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 33.000 euros afin de remplacer du matériel scénique obsolète ou défectueux.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

M. AZIÈRE

Je souhaite saluer la qualité de la programmation de qualité du Théâtre 14. C'est une fierté culturelle pour le 14^e arrondissement. J'espère que le Théâtre de la Cité Internationale aura la même inventivité. Quand les choses vont bien, il faut le dire.

Mme PETIT

Je suis d'accord.

J'annonce le pouvoir de Pascal CHERKI à Agnès BERTRAND pour la fin de cette séance et je soumetts au vote cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 85

2017 DAC 13 Subventions (805 000 euros), avenants à convention et convention avec les lieux de création et de diffusion (14^e)

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs
Pour : 30 dont 7 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DPA 36**
« Paris fait Paris » - Conservatoire 2 impasse Vandal (Paris 14^e) - Construction - Modification du programme de l'opération - Autorisation de résilier la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

À l'occasion d'une précédente délibération, nous avons autorisé la signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, pour la construction de bureaux et locaux recevant du public, en plus du Conservatoire. Les différentes études menées durant l'avant-projet, qui ont permis d'aller dans le détail de l'analyse de l'impact urbain, et les aspects règlementaires du programme de bureau, ont montré qu'il n'était pas possible d'installer correctement le programme de bureau en plus du Conservatoire. L'élaboration du permis de construire a conduit en effet à revoir le gabarit au regard de la parcelle et des hauteurs de bâtiment. On revient donc sur un projet initialement travaillé. La redéfinition du périmètre de déclaration nous amène à repasser cette délibération. Les travaux devraient commencer à la rentrée prochaine, pour une ouverture du Conservatoire à la rentrée 2019.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

Mme DAUCHEZ

Je me réjouis de l'abandon du programme de bureaux qui avait pour effet d'enfermer les habitants avoisinants et les élèves de l'école dans un univers extrêmement minéral.

Concernant la méthode, vous nous demandez légitimement d'approuver une délibération qui met fin à une convention de délégation. Ne faudrait-il pas répondre à la délibération de novembre 2015 qui a approuvé le scénario numéro 2 ? En effet, nous sommes de retour sur un scénario numéro 1. Je livre cette question à votre sagacité, Madame la Maire.

Mme PETIT

Nous en avons déjà parlé la dernière fois : une délibération cadre, comme pour d'autres grands projets (centre nautique de la Porte d'Orléans par exemple), autorise la maire de Paris à prendre certaines décisions. Un bilan est présenté chaque année en Conseil d'arrondissement au fur et à mesure de l'avancée du projet. Tout a été parfaitement réglé ; une seule option a été validée. Il s'agit simplement de résilier cette convention de maîtrise d'ouvrage entre le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et la Ville de Paris ; en effet, il n'y aura plus qu'un équipement Ville de Paris-Direction des Affaires Culturelles.

Relisez bien la délibération de départ : vous verrez que les deux options étaient bien mentionnées.

Mme DAUCHEZ

Il y avait le choix entre l'une ou l'autre.

Mme PETIT

Nous avons voté.

Mme DAUCHEZ

Vous avez voté pour, pas nous. Vous avez voté le scénario numéro 2. La première délibération cadre indiquait deux scénarii possibles. Le deuxième a été retenu et nous sommes maintenant repartis vers le premier. La première délibération reste en effet tout à fait valable mais la deuxième ne correspond plus au scénario d'aujourd'hui.

Mme PETIT

Relisez bien l'ensemble des rapports et des éléments juridiques qui étayaient cette délibération. Il n'y a aucun souci.

Je vous propose de passer au vote.

Madame CARRÈRE-GEE ! Chacun veut intervenir sur le Conservatoire, toujours pour dire la même chose sur le même sujet. Allez-y, Madame CARRÈRE-GEE.

Mme CARRÈRE-GEE

Je vous demande de retirer cette remarque que je trouve totalement déplacée.

Mme PETIT

Allez-y !

Mme CARRÈRE-GEE

Il se passe quelque chose, ce soir ?

Mme PETIT

Non, vous êtes là ; c'est très bien.

Mme CARRÈRE-GEE

J'interviens sur les projets de délibération. Je ne pense pas avoir abusé de mon temps de parole. Je trouve que c'est très déplaisant. Rien dans mon ton ni dans ce que j'ai dit au préalable ne justifie de telles remarques.

Je voulais juste me féliciter de l'abandon de ce projet et je regrette que la municipalité n'ait pas écouté plus tôt ni l'opposition municipale ni les habitants ni les parents d'élèves : ce projet était tout à fait déraisonnable et allait enfermer des enfants entre des murs de béton. Je me félicite que vous ayez abandonné ce projet et je forme le vœu que vous écoutiez les positions des uns et des autres sur les prochains projets.

Mme PETIT

Je vous remercie pour cette leçon de vie. Je sou mets au vote cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 86

2017 DPA 36 « Paris fait Paris » - Conservatoire 2 impasse Vandal (Paris 14^e) - Construction - Modification du programme de l'opération - Autorisation de résilier la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs
Pour : 23 dont 6 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 7 (UDI MODEM/M-C CARRÈRE-GEE/P. VIRY+4 LR) dont 1 pouvoir

- **Projet de délibération 2017 DAC 781**
Subventions (6 000 euros) à 4 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves dans (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir quatre associations pour leurs actions dans le quartier Portes de Vanves :

- Une subvention de 1 000 euros pour l'association Dixlesic and Co qui a pour but de développer la création théâtrale, la poésie orale et l'écriture contemporaine ;
- La Compagnie L'Artisanie, qui a un beau projet autour des contes et des traditions orales, et qui, dans le cadre des ateliers sociolinguistiques du centre socioculturel Maurice Noguès a établi un partenariat avec une classe d'élèves de CE2 ;
- L'association Parcours, qui propose des ateliers d'arts plastiques et d'écriture hebdomadaires organisés au foyer Gergovie ;
- L'association compagnie Opéra sur le toit, qui a un projet avec un groupe de huit élèves d'une classe de cinquième du collège Villon.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 87

2017 DAC 781 Subventions (6 000 euros) à 4 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves dans (14^e)

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs
Pour : 30 dont 7 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DJS 196**
Subvention (2 000 euros) à Les Jardins Numériques (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Les Jardins Numériques nous ont proposé un projet qui a eu un important succès auprès des jeunes, s'articulant autour des jeux vidéo, avec une approche éducative. La subvention est de 2 000 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 88

2017 DJS 196 Subvention (2 000 euros) à Les Jardins Numériques (14^e)

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs
Pour : 30 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DJS 80
Subventions (45 000 euros) à 21 associations sportives dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville »

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une subvention visant à favoriser l'intégration par le sport et la culture dans les quartiers populaires, que ce soit au centre socio-culturel Noguès, au centre Didot ou au CEPIGE, pour proposer du Taï Chi Chuan, du yoga, de la zumba, ou de la boxe.

La subvention est de 1 500 euros pour Léo Lagrange, 1 500 euros pour Carrefour 14, 1 000 euros pour le yoga et 1 500 euros pour le CEPIGE.

Mme PETIT

Avez-vous des interventions ?

DÉLIBÉRATION N° 89

2017 DJS 80 Subventions (45 000 euros) à 21 associations sportives dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville »

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs
Pour : 30 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DDCT 56
Subventions (67 100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir le Fonds de Participation des Habitants, porté par le centre socioculturel Noguès. Ce fonds a été lancé fin 2014 et fonctionne plutôt bien. Les habitants proposent et portent leurs projets. Le centre socioculturel les accompagne et un comité, composé d'habitants et de représentants de structures associatives, sélectionne les projets. Une petite soirée a eu lieu récemment en salle des mariages avec les porteurs de projet. Ils étaient très fiers de partager ces moments avec nous et de présenter les 17 projets lancés depuis 2014. Je vous propose de continuer à soutenir cette action.

Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

DÉLIBÉRATION N° 90

2017 DDCT 56 Subventions (67 100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs
Pour : 30 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DDCT 22
Subvention (95 500 euros) à 32 associations au titre l'intégration et des résidents non
communautaires

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

La politique de la Ville de Paris s'attache à améliorer l'offre de formation linguistique pour les migrants.

Le réseau des Acteurs de la Dynamique ASL (Radya) met en œuvre des actions en direction des femmes migrantes, souvent hébergées dans des logements précaires, avec des enfants en bas âge, sur des questions de santé et de nutrition. Des échanges sont effectués avec d'autres associations de même type. Ces ateliers sociolinguistiques spécifiques sont complétés par la production d'un guide d'activités pédagogiques articulant le traitement des besoins sociolinguistiques et les informations santé nutrition. Nous proposons de reconduire le versement d'une subvention de 1 500 euros à cette association.

Une deuxième association est concernée par cette délibération qui vise 36 projets : la Compagnie l'Artisanie, dont la spécificité est de mêler marionnettes et littérature et qui propose un travail croisé entre une classe de CE2 et les apprenants d'un atelier sociolinguistique. Après une mise en commun des travaux réalisés par les élèves et les adultes, des représentations théâtrales communes seront présentées à l'école élémentaire Alésia et dans un lieu qui reste à définir, le tout devant intervenir avant les vacances de février. Pour 2017, il est proposé une subvention d'un montant de 1 500 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ? Je remercie toutes ces équipes qui font un travail formidable.

DÉLIBÉRATION N° 91

2017 DDCT 22 Subvention (95 500 euros) à 32 associations au titre l'intégration et des résidents non communautaires

M. Nicolas LIEBAULT rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DASES 156-G

Subventions à Aurore (248 504 euros), à Paris Tout P'tits (100 000 euros), au Casip-Cojasor (105 000 euros), à l'Un est l'autre (30 000 euros), aux Restaurants du Cœur - Relais du Cœur de Paris (180 000 euros), au Secours Populaire français (50 000 euros), et au Relais Frémicourt (7 000 euros), pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies (montant global de 720 504 euros). Conventions

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Cette délibération vise à accorder le soutien de la Ville à sept associations d'aide alimentaire. En 2016, ce sont 4 millions de repas qui ont été servis grâce à la mobilisation financière de la Ville ; colis, repas chaud, restauration assise, épicerie solidaires...

Deux associations ont un lien avec le 14^e arrondissement :

- Les Restos du Cœur, qui interviennent au 30, rue de Gergovie pour fournir des colis alimentaires. Ils rayonnent sur le 14^e, le 13^e et le 5^e arrondissement. Cette association a reçu en 2016 une subvention d'investissement de 45 000 euros pour des travaux d'aménagement et d'agrandissement du centre d'accueil. La subvention de cette année s'élève à 180 000 euros, couvrant toutes les activités des Restos du Cœur sur Paris, dont l'antenne du 14^e.

- L'un est l'autre, dont le siège est aux Grands Voisins, et qui apporte une aide alimentaire sous forme de colis. Une subvention du département de Paris est proposée au budget de fonctionnement de l'association ; elle s'élève à 30 000 euros, dont 25 000 euros au titre de fonctionnement et 5 000 euros à titre exceptionnel, afin de contribuer au paiement du loyer versé par l'association pour l'occupation d'une cuisine sur le site de Saint-Vincent-de-Paul. Cet équipement est mis à sa disposition depuis le 1^{er} juillet 2015 par Aurore pour un loyer de 40 000 euros.

Nous ne votons pas cette délibération qui se fait dans le cadre du département de Paris.

Mme PETIT

Y a-t-il des interventions ?

- Projet de délibération 2017 DEVE 98

Subvention (2 000 euros) à l'association Florimont - Le Château Ouvrier (14^e) pour son projet d'agriculture urbaine dénommé Graine de Quartorzien dans le quartier de la Porte de Vanves

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Le projet « Graine de Quartorzien », qui existe depuis 2015, consiste à planter des semis de céréales dans différents lieux (jardins partagés, jardins publics, écoles, centres d'animation, espaces de friche...). Ce sont de petits espaces d'environ 1 m².

Avec ce projet, l'association favorise la convivialité et les échanges entre habitants, associations et professionnels : elle prospecte les parcelles, informe et anime le groupe de « semeurs » ; elle met en place des ateliers d'agriculture, de fabrication de farine, d'éducation au goût et de sensibilisation au gaspillage avec les écoles, les centres sociaux, les associations et les habitants ; elle organise des actions de sensibilisation à la nature, l'écologie, l'alimentation, la santé, ainsi que la mise en place d'un événement public, le banquet des pains, avec les boulangers du 14^e.

Réalisé tout au long de l'année 2017, ce projet s'appuie sur les temps forts des événements parisiens tels que la semaine du développement durable, la fête de la nature, la fête des jardins, le forum des associations et une fête des pains. Il mobilise les habitants pour l'animation de leur quartier au travers d'un réseau de partage ludique et utile de graines via la grainothèque mais aussi en amenant les jeunes à découvrir des métiers.

Il s'agit d'une subvention de 2 000 euros.

Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

DÉLIBÉRATION N° 92

2017 DEVE 98 Subvention (2 000 euros) à l'association Florimont - Le Château Ouvrier (14^e) pour son projet d'agriculture urbaine dénommé Graine de Quartorzien dans le quartier de la Porte de Vanves

M. Armand RENARD rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DEVE 96

Mise en œuvre du projet « + de végétal dans les quartiers populaires » voté au budget participatif parisien 2016 - Autorisation de financements de 19 projets (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : Mme Valérie MAUPAS

Mme MAUPAS

Le projet de délibération qui vous est soumis a pour objet d'acter la mise en œuvre de projets votés dans le cadre du Budget Participatif 2016.

La Ville de Paris a fait des quartiers populaires sa priorité. Dans la continuité de la politique menée depuis 2001, cet engagement renouvelé en 2014 pour une ville fondée sur l'égalité de ses territoires et la solidarité de ses habitants, se traduit en actes jour après jour.

En 2016, la Maire de Paris a souhaité amplifier cette démarche en dédiant, dans le cadre du Budget Participatif, une enveloppe spécifique de 30 millions d'euros aux quartiers populaires de Paris. Grâce à l'engagement des habitants, du tissu associatif, des mairies d'arrondissements et des équipes de la Politique de la Ville comme de la Participation citoyenne, le Budget Participatif est devenu un levier d'action pour nos territoires.

Près d'un quart des projets soumis au vote concernaient les quartiers populaires. Au total, plus d'une cinquantaine de projets concernant les quartiers populaires ont été retenus dans les arrondissements, et sept d'entre eux ont été votés au niveau parisien.

Parmi ceux-ci, le projet « + de végétal dans les quartiers populaires » a suscité une forte mobilisation dans les territoires. Regroupant dix propositions déposées par les Parisiennes et les Parisiens, il vise à rénover, embellir, développer des usages et mieux aménager de nombreux espaces verts des quartiers populaires.

Cette délibération est la traduction concrète de la mise en œuvre de ce projet. Il vous est en effet proposé de lancer le programme correspondant aux dix propositions des Parisiennes et des Parisiens : la rénovation ou l'amélioration des conditions d'accueil du public dans sept squares, jardins ou parcs pré-identifiés par les habitants pour un montant de 1 078 000 euros d'une part, et le lancement de plusieurs autres projets conformément à la proposition n°2664 « Réaménager 10 squares dans les quartiers populaires » pour un montant total de 1 050 000€ d'autre part. En ce qui concerne le 14^e, il s'agit de la rénovation du jardin Henri et Achille Duchêne pour un budget de 100 000 euros.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir autoriser le financement de ces 19 projets sur l'AP 05038 « + de végétal dans les quartiers populaires » (Budget Participatif 2016) de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement d'un montant de 2 200 000 euros.

Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

DÉLIBÉRATION N°93

2017 DEVE 96 Mise en œuvre du projet « + de végétal dans les quartiers populaires » voté au budget participatif parisien 2016 - Autorisation de financements de 19 projets (10^e,11^e,12^e,13^e,14^e,15^e,17^e,18^e,19^e,20^e)

Mme Valérie MAUPAS rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs
Pour : 30 dont 7 pouvoirs

Mme PETIT

Ce fut un Conseil très court. Je vous remercie. Le prochain Conseil aura lieu le lundi 19 juin à 19h00.

La séance est levée à 20h07.